



RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN AFRIQUE

**LIGNES DIRECTRICES
RELATIVES À L'APPEL DE LETTRES D'INTENTION
VISANT DES PARTENARIATS AUX FINS DE LA RÉALISATION
D'ÉTUDES DE CAS**

DATE BUTOIR DE SOUMISSION : Le lundi 25 octobre 2010



Canadian International
Development Agency

Agence canadienne de
développement international

Table des matières

1.	Aperçu du programme	1
2.	Objectifs des partenariats aux fins de la réalisation d'études de cas	1
3.	Trouver un partenaire	2
4.	Processus de sélection	2
5.	Critères d'admissibilité	3
5.1	Pays admissibles	3
5.2	Établissements admissibles	3
5.3	Nombre maximal de lettres d'intention soumises par établissement	3
5.4	Contributions exigées du Canada et de l'Afrique	4
5.5	Exigences relatives à la présentation des lettres d'intention.....	4
5.6	Date butoir.....	4
6.	Critères de sélection	4
7.	Résultats et budget des partenariats	5
7.1	Résultats	5
7.2	Budget.....	6
8.	Échéancier	8
8.1	Tableau relatif au plan de travail	8
8.2	Description des principales activités.....	9
9.	Formulaire de soumission de lettre d'intention	10

1. Aperçu du programme

L'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) a signé avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) un accord de deux millions de dollars visant l'établissement d'un partenariat avec l'Association des universités africaines (AUA). Ce programme permettra de renforcer les relations avec les intervenants du secteur de l'enseignement supérieur en Afrique. Il comportera trois volets :

- 1) *Renforcement du rayonnement des universités africaines* : En partenariat avec les universités canadiennes, les universités africaines amélioreront leurs plans stratégiques en vue de renforcer leur rayonnement auprès des intervenants externes.
- 2) *Relations entre le secteur universitaire et l'industrie* : En partenariat avec les universités canadiennes, les universités africaines réaliseront des études de cas portant sur les relations fructueuses qu'elles entretiennent avec l'industrie.
- 3) *Renforcement des relations avec les intervenants de l'AUA* : En partenariat avec l'AUCC, l'AUA renforcera sa capacité à soutenir les relations qu'elle-même et ses établissements membres entretiennent avec les intervenants externes.

Les présentes lignes directrices ont trait à l'appel de lettres d'intention pour le volet 2 du programme. Au final, 12 partenariats aux fins de la réalisation d'études de cas seront sélectionnés par un comité d'évaluation par les pairs africano-canadien. Les lettres d'intention devront être soumises en anglais ou en français. Les 12 études de cas choisies peuvent ou non provenir des mêmes établissements que ceux qui participent à l'élaboration des 15 plans stratégiques dans le cadre du volet 1 (Partenariats de planification stratégique) qui a été lancé le 31 mai 2010.

Pour toute question concernant ce nouveau programme, au Canada, veuillez communiquer avec Darlene Moll, gestionnaire, Programmes de partenariats de l'AUCC, par courriel à dmoll@aucc.ca ou par téléphone au 613 563-3961, poste 305; en Afrique, veuillez communiquer avec Ransford Bekoe, responsable adjoint de projet, Bureau du secrétaire général de l'AUA, par courriel à ransford@aaui.org ou par téléphone au + 233 302 761588 ou au + 233 302 774495.

2. Objectifs des partenariats aux fins de la réalisation d'études de cas

Le volet consacré aux partenariats aux fins de la réalisation d'études de cas du programme s'attardera à deux résultats principaux. Le premier consistera à produire 12 études de cas élaborées par des établissements d'enseignement supérieur africains en collaboration avec des spécialistes canadiens des relations avec l'industrie; le second consistera à choisir comme modèles six de ces 12 études de cas. Les auteurs des six études de cas modèles mettront en commun les leçons tirées de l'élaboration de celles-ci lors d'un atelier au cours duquel leurs six études de cas modèles seront présentées et par la suite diffusées à l'ensemble des établissements membres de l'AUA.

Ces études de cas analyseront les expériences et les enjeux vécus dans le cadre des relations et des partenariats entre le milieu universitaire et l'industrie dans le but d'en faire part à d'autres intervenants du milieu de l'enseignement supérieur africain. Les 12 études de cas sélectionnées proviendront d'établissements qui entretiennent déjà des relations avec l'industrie.

Les six études de cas modèles seront étudiées lors d'un atelier de deux jours en Afrique afin d'en tirer des leçons et des pratiques exemplaires. On tentera aussi de dégager les grands thèmes récurrents des relations entre le milieu de l'enseignement supérieur africain et l'industrie, et leurs contributions au développement. L'atelier aura pour but de parvenir collectivement à une compréhension approfondie des enjeux et des réussites qui contribuera à mettre au point les six études de cas modèles. L'atelier aura lieu en Afrique et sera l'occasion de partager les leçons et les expériences issues des divers partenariats.

En vue de sensibiliser le public canadien au développement international, les partenaires à la réalisation des études de cas doivent organiser au moins une activité de sensibilisation pendant le séjour des partenaires africains au Canada. Cette activité doit précisément servir à informer les Canadiens de la contribution du milieu de l'enseignement supérieur africain au développement dans les pays d'Afrique.

3. Trouver un partenaire

Certaines universités ont déjà œuvré dans le cadre d'un partenariat africano-canadien et sont peut-être, de ce fait, déjà prêtes à faire des démarches auprès d'un partenaire potentiel en vue de soumettre une lettre d'intention. Par contre, les établissements africains et canadiens qui ont besoin d'aide pour trouver un partenaire sont priés de faire part de leur intérêt à l'association dont ils sont membres, à savoir l'AUA ou l'AUCC, *d'ici le lundi 23 août 2010*. Les établissements membres de l'AUA peuvent le faire en envoyant un courriel à randsford@aau.org, tandis que ceux de l'AUCC peuvent écrire à rlalonde@aucc.ca. L'AUA et l'AUCC informeront ensuite les parties de leurs intérêts réciproques, de manière que celles-ci puissent constituer des partenariats appropriés.

4. Processus de sélection

Il incombe à l'AUA et à l'AUCC de passer en revue les lettres d'intention soumises pour vérifier, avant de les transmettre au comité de sélection, que tous les critères d'admissibilité sont respectés. Les lettres d'intention non conformes aux critères d'admissibilité sont déclarées inadmissibles. Consultez la section « Critères d'admissibilité » ci-dessous.

Le comité de sélection classe les lettres d'intention en fonction du degré de conformité aux critères de sélection. Les notes accordées et les classements établis ne sont pas communiqués aux auteurs des lettres d'intention. Par contre, les commentaires écrits et verbaux du comité leur sont transmis, en particulier dans la mesure où ils visent à renforcer la mise en œuvre.

Le comité de sélection est constitué à partir des candidatures provenant des établissements membres de l'AUA et de l'AUCC. Les membres du comité de sélection agissent à titre d'experts indépendants, et non de représentants de leurs établissements respectifs. Toutefois, aucun d'eux ne peut noter les lettres d'intention soumises par son propre établissement ou participer aux discussions concernant celles-ci. Il ne peut non plus attribuer de note ou participer à une discussion qui risque de le placer en conflit d'intérêts.

5. Critères d'admissibilité

5.1 Pays admissibles

Les établissements membres de l'AUA et situés dans des pays africains admissibles à l'aide canadienne peuvent soumettre des lettres d'intention. Les établissements doivent être situés dans l'un des pays suivants :

Afrique du Sud	Gabon	Mozambique*	Seychelles
Algérie	Gambie	Namibie	Sierra Leone
Angola	Ghana*	Niger	Somalie
Bénin	Guinée	Nigéria	Soudan*
Botswana	Guinée-Bissau	Ouganda	Swaziland
Burkina Faso	Guinée équatoriale	République centrafricaine	Tanzanie*
Burundi	Kenya	République démocratique du Congo	Tchad
Cameroun	Lesotho	Rwanda	Togo
Cap-Vert	Libéria	Sao Tomé et Principe	Tunisie
Comores	Madagascar	Sénégal*	Zambie
Côte-d'Ivoire	Malawi		Zimbabwe
Djibouti	Mali*		
Égypte	Mauritanie		
Érythrée	Maurice		
Éthiopie*	Maroc		

* Pays cibles de l'ACDI

Au moins 50 pour cent des partenariats sélectionnés doivent viser des pays africains cibles de l'ACDI. Voir le paragraphe « Critères de sélection » ci-dessous. Parmi les 12 partenariats aux fins de la réalisation d'études de cas qui seront sélectionnés, le nombre de partenariats par pays admissible n'est pas limité, pourvu que ces partenariats comportent la participation d'établissements africains distincts.

5.2 Établissements admissibles

Seuls sont admissibles les établissements africains et canadiens qui sont membres en règle de l'AUA ou de l'AUCC.

5.3 Nombre maximal de lettres d'intention soumises par établissement

Chaque lettre d'intention doit être soumise conjointement par l'université africaine et l'université canadienne et tenir compte d'un partenariat proposé. Les établissements canadiens peuvent, conjointement avec leurs partenaires africains, soumettre autant de lettres d'intention qu'ils le souhaitent, mais celles-ci ne peuvent conduire au financement de plus de deux partenariats par établissement.

5.4 Contributions exigées du Canada et de l’Afrique

Les établissements partenaires africains et canadiens sont tenus d’apporter une contribution sous forme de temps de travail additionnel de leur personnel, celle-ci s’ajoutant aux montants financés par la contribution de l’ACDI. Consultez le paragraphe « Budget » pour connaître la valeur des contributions en nature exigée sous forme de temps de travail. Le nombre de jours de travail imposés a été établi en fonction des taux de rémunération journaliers estimés. Toutefois, les partenaires doivent veiller à ce que leur contribution sous forme de temps de travail corresponde à la valeur en dollars canadiens de la contribution en nature exigée, compte tenu des salaires réellement versés, et rajuster le nombre de jours de travail imposés. Les autorités des établissements canadiens et africains concernés doivent signer chaque lettre d’intention, en plus d’indiquer dans celle-ci qu’elles en appuient la soumission et qu’elles sont prêtes à apporter les contributions en nature exigées.

5.5 Exigences relatives à la présentation des lettres d’intention

Les lettres d’intention doivent être soumises en anglais ou en français, au moyen du formulaire prévu à cette fin, et respecter toutes les consignes touchant la présentation et le nombre maximal de pages. Une fois rédigée, la lettre d’intention ne peut excéder huit pages, en sus des pages de signature qui doivent l’accompagner.

5.6 Date butoir

Les lettres d’intention, accompagnées des pages portant la signature des établissements africain et canadien, doivent être soumises simultanément par courriel à l’AUA, à ransford@aau.org, et à l’AUCC, à rlalonde@aucc.ca, au plus tard le 25 octobre 2010 à 16 h (UTC) dans le cas des établissements africains ou à 12 h (HE) dans le cas des établissements canadiens.

6. Critères de sélection

Au moins 50 pour cent des partenariats sélectionnés doivent viser des pays africains cibles de l’ACDI, à savoir l’Éthiopie, le Ghana, le Mali, le Mozambique, le Sénégal, le Soudan et la Tanzanie. Les lettres d’intention sont évaluées en fonction des critères de sélection suivants :

Pertinence

- Pertinence pour l’établissement africain partenaire : Mesure dans laquelle l’étude de cas proposée sur les relations entre le milieu universitaire et l’industrie en Afrique apportera une valeur ajoutée à l’établissement partenaire et aux autres établissements d’enseignement supérieur une fois que l’étude de cas aura été réalisée et diffusée.
- Pertinence pour l’Afrique : Mesure dans laquelle l’étude de cas proposée est représentative des relations entre le milieu universitaire et l’industrie en Afrique et dans laquelle les résultats de l’étude de cas sont transférables à d’autres établissements d’enseignement supérieur africains.

Partenariat et expertise

- Capacité de mise en œuvre de l’établissement africain : Capacité de l’établissement africain partenaire de mettre en œuvre le partenariat, cette mise en œuvre exigeant notamment la participation d’un directeur ou d’un gestionnaire des relations entre le milieu universitaire et l’industrie.

- Capacité de mise en œuvre de l'établissement canadien : Capacité de l'établissement canadien partenaire de mettre en œuvre le partenariat, cette mise en œuvre exigeant notamment la participation d'un directeur ou d'un gestionnaire des relations entre le milieu universitaire et l'industrie.
- Expertise canadienne offerte : Mesure dans laquelle l'établissement canadien permet d'accéder à l'expertise de ses intervenants externes, en son sein et hors de celui-ci, en matière de relations avec l'industrie. Si le partenaire canadien propose de soutenir plus d'un partenariat aux fins de la réalisation d'une étude de cas, il doit également prouver sa capacité à mettre en œuvre deux partenariats.

Méthodologie

- Sensibilisation du public canadien : Force du plan de sensibilisation du public canadien en ce qui a trait aux stratégies d'engagement de la population canadienne envers le développement international, entre autres par des exposés (ou d'autres moyens de communication) présentés par les représentants des universités africaines en visite au Canada.
- Égalité des sexes : Mesure dans laquelle le partenariat proposé est susceptible de contribuer à l'égalité des sexes.
- Protection de l'environnement : Mesure dans laquelle le partenariat proposé est susceptible de favoriser la protection de l'environnement.
- Budget : Ampleur des contributions en nature des universités africaines et canadiennes.
- Démarche : Raison pour laquelle l'étude de cas a été choisie comme modèle de réussite des relations entre le milieu universitaire et l'industrie.
- Échéancier et durée : Mesure dans laquelle l'étude de cas proposée est opérationnelle et de durée suffisante pour générer des données pouvant être analysées.
- Participation à l'atelier : Volonté des partenaires canadiens et africains de participer à l'atelier sur les études de cas qui se tiendra les **25 et 26 avril 2012**.

7. Résultats et budget des partenariats

7.1 Résultats

Les partenariats doivent conduire aux résultats suivants :

- La réalisation d'une nouvelle étude de cas mettant clairement l'accent sur le renforcement des relations entre les intervenants du milieu universitaire et de l'industrie et démontrant les enjeux et les réussites;
- l'acquisition, par les dirigeants ou gestionnaires de l'établissement partenaire membre de l'AUA, d'une compréhension accrue des relations entre les intervenants du milieu universitaire et de l'industrie grâce à la réalisation d'études de cas;
- l'acquisition, par les dirigeants et les gestionnaires des relations externes de l'université canadienne partenaire, d'une compréhension accrue des relations entre les intervenants du milieu universitaire et de l'industrie dans le contexte africain.

Ces résultats doivent être atteints et les rapports exigés doivent être terminés d'ici le **15 juillet 2012**.

7.2 Budget

Consultez le tableau ci-dessous, consacré au budget des partenariats aux fins de la réalisation d'études de cas. Il indique la contribution maximale autorisée de l'ACDI ainsi que la contribution en nature minimale des universités canadiennes et africaines.

BUDGET DES PARTENARIATS AUX FINS DE LA RÉALISATION D'ÉTUDES DE CAS

DESCRIPTION DES FRAIS	CONTRIBUTION MAXIMALE DE L'ACDI	PRÉCISIONS CONCERNANT LA CONTRIBUTION DE L'ACDI	CONTRIBUTION EN NATURE DE L'UNIVERSITÉ CANADIENNE	PRÉCISIONS CONCERNANT LA CONTRIBUTION DE L'UNIVERSITÉ CANADIENNE	CONTRIBUTION EN NATURE DE L'UNIVERSITÉ AFRICAINE	PRÉCISIONS CONCERNANT LA CONTRIBUTION DE L'UNIVERSITÉ AFRICAINE
Frais de l'établissement africain	4 500 \$	10 jours à raison de 400 \$ par jour, plus 500 \$ pour le matériel et les dépenses accessoires				
Frais de l'établissement canadien	5 000 \$	Accueil par l'établissement canadien d'un représentant de l'établissement africain, pendant deux semaines à raison de 2 500 \$ par semaine : 500 \$ par jour en moyenne pendant 10 jours pour les administrateurs et les professeurs qui assurent le soutien du visiteur africain	12 000 \$	Temps de travail additionnel du personnel canadien afin d'assurer le soutien des participants africains pendant leur séjour au Canada : 15 jours à raison de 800 \$ par jour		
Frais de déplacement et indemnités journalières du visiteur africain (visite à l'établissement canadien)	5 000 \$	Frais de déplacement et indemnités journalières d'un représentant de l'établissement africain en visite au Canada : 5 000 \$ par personne			4 300 \$	10 jours de travail du membre du personnel de haut rang africain à raison de 430 \$ par jour
*Frais de déplacement et indemnités journalières d'un Canadien (visite à l'établissement africain)	5 000 \$	Frais de déplacement et indemnités journalières d'un représentant de l'établissement canadien pour sa visite à l'établissement africain et sa participation à l'atelier	8 000 \$	Temps de travail du personnel canadien en visite à l'établissement africain : 10 jours à raison de 800 \$ par jour		
*Frais de déplacement et indemnités journalières d'un Canadien (participation à l'atelier en Afrique)	3 500 \$	Frais de déplacement et indemnités journalières d'un représentant de l'établissement canadien participant à l'atelier	4 000 \$	Temps de travail du personnel canadien en visite à l'établissement africain pour participer à l'atelier : cinq jours à raison de 800 \$ par jour		
*Frais de déplacement et indemnités journalières d'un Africain (participation à l'atelier en Afrique)	3 500 \$	Frais de déplacement et indemnités journalières d'un représentant de l'établissement africain : 3 500 \$ par personne			1 290 \$	Trois jours de travail du membre du personnel de haut rang africain à raison de 430 \$ par jour pour se rendre à l'atelier et y participer
TOTAL	26 500 \$		24 000 \$		5 590 \$	

Tous les montants sont en dollars canadiens. Les coûts du temps de travail sont établis sur la base de moyennes estimées. Les auteurs des propositions doivent ajuster ce temps de travail en fonction des coûts réels afin de remplir les exigences en matière de contributions en nature.

***Ces éléments ne sont remboursables que s'ils font partie des études de cas modèles choisies.**

8. Échéancier

Le tableau ci-dessous offre un aperçu de l'échéancier applicable aux partenariats aux fins de la réalisation d'études de cas. Il est essentiel que les équipes des six études de cas sélectionnées assistent à l'atelier prévu en Afrique les **25 et 26 avril 2012**. Il est aussi essentiel que tous les résultats attendus soient atteints et que tous les rapports soient terminés et soumis au plus tard le **15 juillet 2012**.

8.1 Tableau relatif au plan de travail

PLAN DE TRAVAIL DES PARTENARIATS AUX FINS DE LA RÉALISATION D'ÉTUDES DE CAS								
	2010-2011		2011-2012				2012-2013	
Activités liées aux études de cas sur les relations avec les intervenants	Oct.-déc.	Jan.-mars	Avril-juin	Juil.-sept.	Oct.-déc.	Jan.-mars	Avril-juin	Juil.-sept.
12 missions sur les études de cas dans les universités africaines menées au sein de 12 établissements canadiens pendant 2 semaines, entre le 1^{er} mars et le 30 septembre 2011		x	x	x				
Au moins un exposé de sensibilisation du public doit être présenté par les représentants de l'université africaine participant au partenariat aux fins de la réalisation d'une étude de cas au cours de leur visite au Canada entre le 1^{er} mars et le 30 septembre 2011		x	x	x				
Versions préliminaires des études de cas soumises au plus tard le 10 janvier 2012 ; six études de cas choisies comme modèles au plus tard le 10 février 2012 et présentées à l'atelier tenu en avril 2012						x		
Six missions composées chacune d'un représentant d'université canadienne ayant collaboré à l'élaboration et à la mise au point d'études de cas, menées dans 6 établissements africains et coïncidant avec la tenue de l'atelier prévu les 25 et 26 avril 2012							x	
Atelier en Afrique portant sur les six études de cas modèles les 25 et 26 avril 2012					x		x	
Rapports finaux des études de cas soumis à l'AUA et à l'AUCC au plus tard le 15 juillet 2012								x

8.2 Description des principales activités

Séance de travail de deux semaines au Canada

Un responsable des relations entre le milieu de l'enseignement supérieur et l'industrie au sein de l'établissement africain partenaire se rendra au Canada pendant deux semaines entre le **1^{er} mars et le 30 septembre 2011** afin de bien comprendre l'ampleur et la nature des relations entre le milieu de l'enseignement supérieur et l'industrie dans les établissements postsecondaires canadiens, où ces relations se sont grandement développées au cours des dernières décennies. Pendant son séjour au Canada, le représentant universitaire africain tentera de comprendre les enjeux et les difficultés qui se posent dans les relations entre le milieu de l'enseignement supérieur et l'industrie au Canada et de les transposer au contexte africain.

Afin de contribuer à l'activité de sensibilisation du public canadien au développement international, les partenaires aux fins de la réalisation d'études de cas doivent organiser au moins une activité de sensibilisation du public pendant la visite au Canada de leurs partenaires africains afin de faire connaître aux Canadiens la contribution de l'enseignement supérieur africain au développement en Afrique.

Études de cas préliminaires

Chaque représentant africain, une fois de retour dans son établissement, élaborera une étude de cas qui examinera une réussite ou une difficulté particulière dans le cadre de ses relations avec l'industrie pouvant servir d'étude de cas modèle et être diffusée à l'ensemble du milieu universitaire africain. Le partenaire canadien continuera, à distance, de collaborer avec le partenaire africain à l'élaboration de la version préliminaire de l'étude de cas. Les versions préliminaires des études de cas seront soumises à l'AUCC au plus tard le **10 janvier 2012**. Six de celles-ci seront ensuite choisies par un comité de sélection et examinées lors de l'atelier d'avril 2012 en Afrique. Le même comité d'évaluation par les pairs qui a choisi les partenariats aux fins de la réalisation d'études de cas procédera à la sélection des six études de cas modèles.

Séance de travail de deux semaines en Afrique

Après la sélection des six études de cas modèles, un membre de chaque équipe canadienne, qui fait office de spécialiste des relations entre le milieu de l'enseignement supérieur et l'industrie, se rendra en Afrique pour une mission de deux semaines coïncidant avec la tenue de l'atelier des **25 et 26 avril 2012**. La mission aura pour but de procéder, avec les partenaires africains, à la mise au point de l'étude de cas. Le spécialiste canadien des relations entre le milieu de l'enseignement supérieur et l'industrie aidera son partenaire africain à améliorer l'étude de cas modèle qui sera analysée lors de l'atelier en Afrique.

Atelier en Afrique

Les six études de cas modèles seront étudiées lors de l'atelier des **25 et 26 avril 2012** en Afrique afin d'en tirer des leçons et des pratiques exemplaires. On tentera aussi de dégager les grands thèmes récurrents des relations entre le milieu de l'enseignement supérieur africain et l'industrie et leurs contributions au développement. L'atelier aura pour but de parvenir collectivement à une

compréhension entière et approfondie des enjeux et des réussites en matière de relations entre le milieu de l'enseignement supérieur et l'industrie, pour ensuite être en mesure d'améliorer et de renforcer les six études de cas modèles.

L'atelier réunira les partenaires canadiens et africains des six études de cas sélectionnées, deux spécialistes canadiens ou africains des relations entre le milieu de l'enseignement supérieur et l'industrie (provenant du milieu universitaire, de l'industrie et possiblement du gouvernement), ainsi qu'un spécialiste canadien ou africain en conception de programmes d'études. L'atelier offrira une occasion de renforcement des capacités Sud-Sud.

Les conclusions et les leçons tirées de l'atelier seront ensuite compilées par l'AUA et l'AUCC dans un rapport et un guide pratique. L'AUA et l'AUCC élaboreront, à partir des conclusions et des leçons tirées, un module aux fins de la série d'ateliers Développement du leadership de l'AUA.

Réalisation d'études de cas

L'atelier et les discussions sur les relations entre le milieu de l'enseignement supérieur et l'industrie permettront d'orienter et de poursuivre l'élaboration des études de cas. Au terme de l'atelier, les Canadiens et les Africains réintégreront leurs établissements respectifs et finaliseront leurs études de cas en fonction des discussions tenues à l'atelier. La date butoir de soumission des versions finales des études de cas est fixée au **15 juillet 2012**.

9. Formulaire de soumission de lettre d'intention

Le formulaire de soumission de lettre d'intention, accompagné des pages de signature des établissements africain et canadien, doit être dûment rempli, puis soumis simultanément par courriel à l'AUA, à ransford@aau.org, et à l'AUCC, à rlalonde@aucc.ca, au plus tard le **lundi 25 octobre 2010** à 16 h (UTC) dans le cas de l'établissement africain et à 12 h (HE) dans le cas de l'établissement canadien.